



République Française  
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 31/05/2024  
Reçu en préfecture le 10/06/2024  
Publié le  
ID : 057-245700695-20240527-D2024\_59\_SI\_VAE-AR

## DECISION 2024-59

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération n° 19 du Conseil communautaire du 29 juin 2021 instituant une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant les demandes de subventions déposées par des particuliers résidant sur le territoire communautaire,

Considérant l'avis favorable de la commission Environnement en date du 18 Avril 2024, pour les dossiers n° 317 à 326,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

### DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Une subvention au titre du dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique est attribuée aux particuliers du territoire ayant déposé un dossier de demande d'aide et reçu un avis favorable de la commission Environnement. La liste des bénéficiaires, précisant le montant respectif de l'aide, est annexée au présent document.

#### Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des décisions fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 27 mai 2024

Le Président  
Michel PAQUET



*Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 07 AOUT 2024*